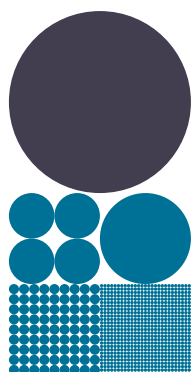




Organisation
internationale
du Travail

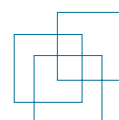


IPEC+ Mise en œuvre du Programme phare mondial

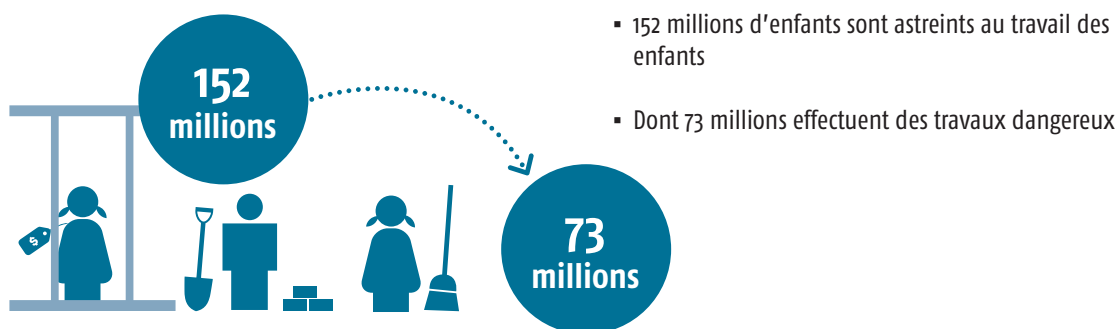
Vers un monde libre de travail des enfants et de travail forcé



IPEC+
Programme international pour l'abolition
du travail des enfants et du travail forcé



Aujourd'hui, 152 millions d'enfants sont toujours astreints au travail des enfants

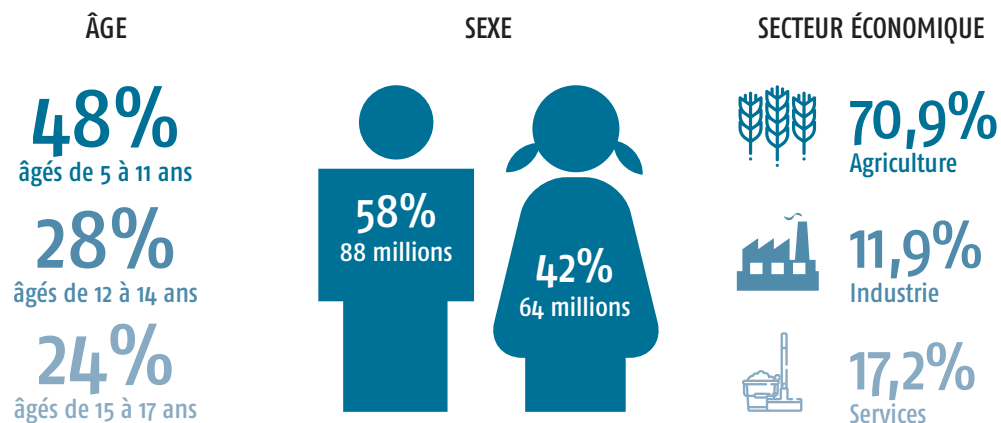


PRÉVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS PAR RÉGION

■ Afrique	19,6%
■ Amériques	5,3%
■ États arabes	2,9%
■ Asie et Pacifique	7,4%
■ Europe et Asie centrale	4,1%



Sur les 152 millions d'enfants astreints au travail des enfants



et 40 millions de personnes sont victimes de l'esclavage moderne dont 25 millions dans le travail forcé



40 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne, dont:

- 25 millions dans le travail forcé
- 15 millions dans le mariage forcé

PRÉVALENCE

Dans le monde, il y a:

- 5,4 victimes d'esclavage moderne sur mille personnes
- 5,9 adultes victimes d'esclavage moderne pour 1 000 adultes
- 4,4 enfants victimes d'esclavage moderne pour 1 000 enfants



71%

SEXE

Les femmes et les filles représentent 71 pour cent des victimes de l'esclavage moderne.



SERVITUDE POUR DETTES

La servitude pour dettes touche la moitié de toutes les victimes de travail forcé imposé par des acteurs privés.

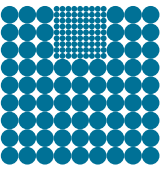
50%



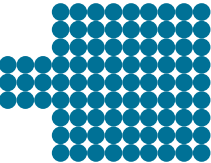
ENFANTS

Une victime sur quatre d'esclavage moderne est un enfant.

25%



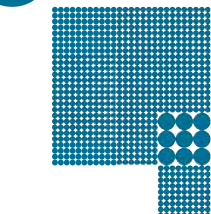
Qui sommes nous?



Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants et du travail forcé (IPEC+) fond en une nouvelle force destinée à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains deux des principaux programmes de coopération technique de l'OIT: le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL). Il reconnaît que ces formes de travail inacceptables privent les travailleurs de leurs droits les plus fondamentaux au travail, et qu'elles concernent aussi 4,5 millions d'enfants pris au piège des formes contemporaines d'esclavage et qu'elles ont pour causes profondes mauvaise gouvernance, discrimination, exclusion sociale, pauvreté des familles et des collectivités et absence d'accès au travail décent et aux droits de liberté d'association et de négociation collective.



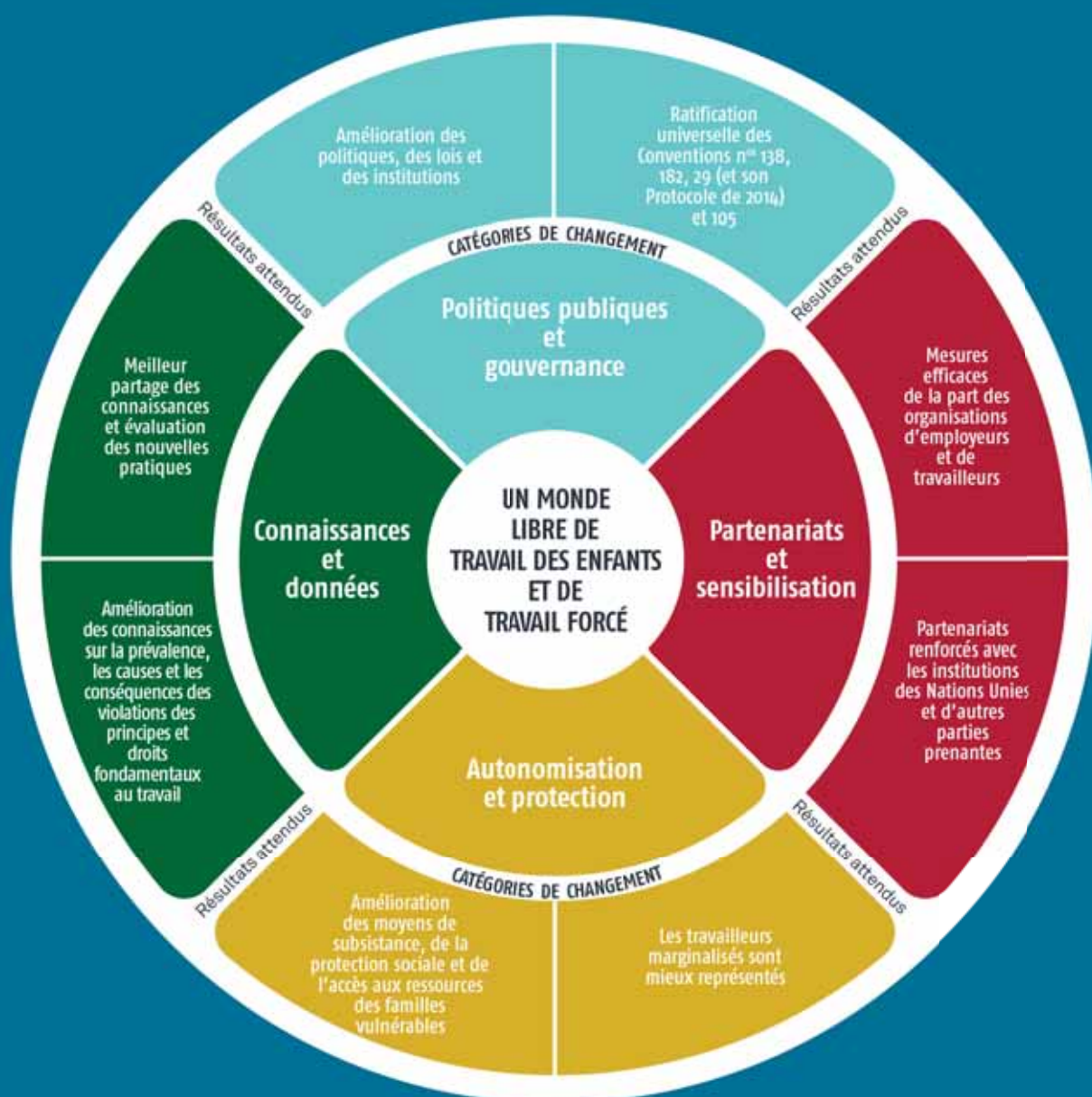
L'objectif du Programme phare mondial IPEC+ (en phase avec la cible 8.7 du programme de développement durable pour 2030 adopté par les Nations Unies en 2015) est de mettre la compétence de l'OIT au service de la communauté internationale dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025 et de toutes les formes actuelles d'esclavage et de traite des êtres humains d'ici à 2030. Ce programme vise également à ce que tous les êtres humains soient protégés et puissent se protéger eux-mêmes – contre ces violations évidentes des droits de l'homme.

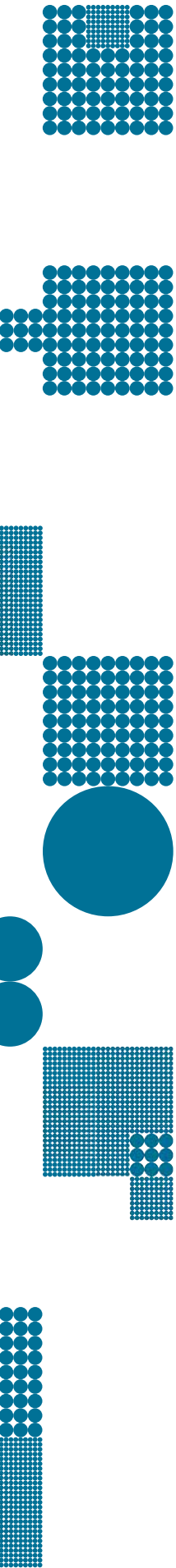


En lien avec les partenaires sociaux tripartites de l'OIT à l'échelon local (chefs de villages) comme international (gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs), des entreprises et des organisations de petits producteurs, le programme phare mondial IPEC+ œuvre à promouvoir l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à assurer le plein exercice de tous les droits fondamentaux au travail, en se focalisant sur:

- 
- les économies rurale et informelle;
 - les entreprises et les chaînes de production internationales;
 - les pays en situation de crise ou fragilité.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Programme phare mondial IPEC+ aidera les mandants à:





Le cadre normatif de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé

Le programme phare mondial IPEC+ s'appuie sur les bases de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD), les principes et les droits fondamentaux au travail de l'OIT et les instruments relatifs au travail des enfants et au travail forcé.

Conventions fondamentales d'IPEC+

(Année d'adoption et nombre de ratifications)

- Convention n° 138 sur l'âge minimum (1973)
 - 171 ratifications
- Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999)
 - 182 ratifications
- Convention n° 29 sur le travail forcé (1930)
 - 178 ratifications
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé (1957)
 - 175 ratifications
- Protocole relatif à la Convention n° 29 sur le travail forcé (2014)
 - 26 ratifications

(Les conventions n°s 138 et 182, et la convention n° 29 et son protocole sont accompagnées de recommandations)

Ensemble, ces instruments fournissent aux membres le cadre politique nécessaire pour comprendre et lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Indépendamment de s'ils ont ou non ratifié les conventions et le protocole, tous les États Membres de l'OIT, du seul fait de leur appartenance à l'organisation, doivent respecter, promouvoir et faire appliquer, de bonne foi, les droits énoncés dans ces instruments.

Notre impact

Politiques publiques et gouvernance

L'OIT a pourvu assistance à quelques 115 pays contre le travail des enfants. Des centaines de lois, de politiques et de plans d'action nationaux ont déjà été promulgués et mis en place.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs et les entreprises ont joué un rôle crucial dans ces réalisations en tenant compte du travail des enfants dans leurs politiques, actions et pratiques commerciales et en contribuant à l'application de plans d'action nationaux.

Réduction significative du travail des enfants

Les résultats sont de taille. La période de 16 ans débutant en 2000 a été marquée par une réduction nette de 94 millions d'enfants victimes du travail des enfants.

Prevention, poursuites et sensibilisation sur le travail forcé et la traite d'êtres humains

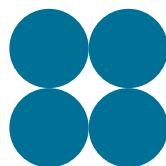
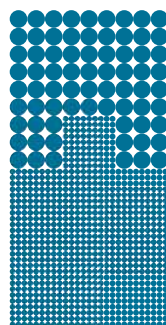
L'OIT a également fourni un soutien technique dans la lutte contre le travail forcé, via plus de 60 projets sur le terrain. Elle a ainsi élaboré des moyens efficaces d'empêcher et de punir le travail forcé et la traite des êtres humains, de venir en aide aux victimes, de sensibiliser les populations et d'aider à l'élaboration, au renforcement et à l'application de nouvelles lois. En conséquence, de nombreux gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et législations proscrivant le travail forcé; les efforts se poursuivent pour que davantage de trafiquants et d'employeurs peu scrupuleux recourant à des pratiques de travail forcé soient punis.

Connaissances et données

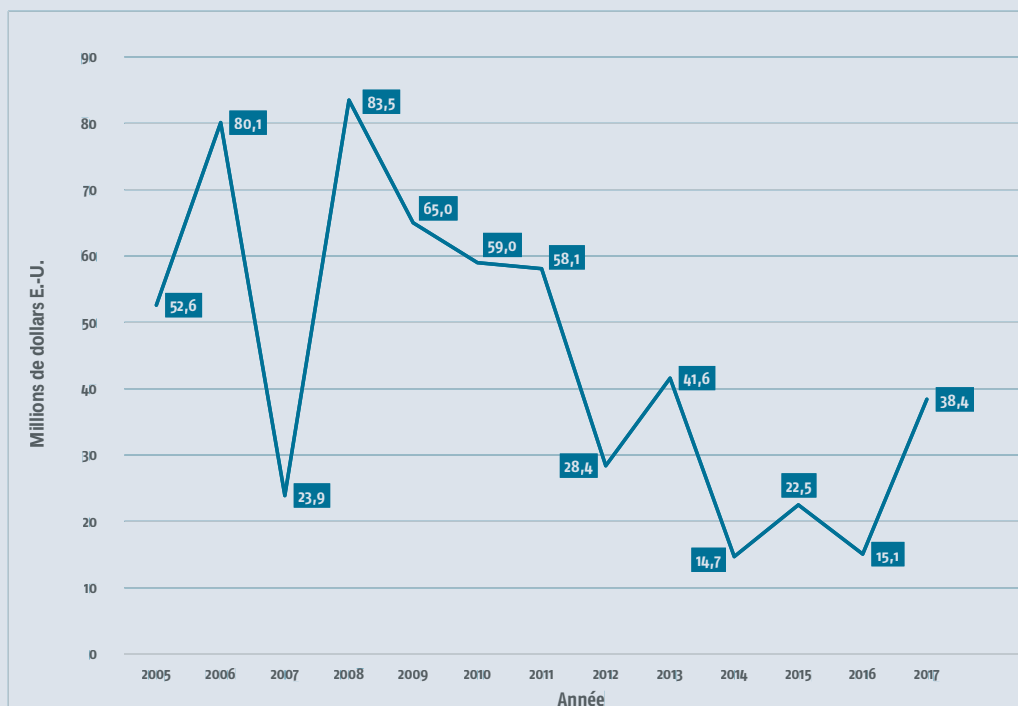
Toute une gamme de produits concrets a été élaborée, notamment des manuels et des outils de formation pour entrepreneurs, législateurs, juges et inspecteurs du travail; des modules d'apprentissage électronique ont été mis au point pour travailler à l'application de la loi lors de l'identification de cas de travail forcé et de l'enquête subséquente. En 2005, 2012 et 2016, l'OIT a réalisé des estimations du nombre de victimes du travail forcé et de la traite des êtres humains dans le monde, et a ainsi pu élaborer et appliquer une méthodologie basée sur des indicateurs pour mesurer les victimes du travail forcé au niveau national.

Partenariats

Visant toujours plus loin, l'OIT a fait se rencontrer mandants et divers partenaires pour établir une feuille de route dont l'objectif est la cible 8.7 des ODD. L'Alliance 8.7 prévoit d'allouer des responsabilités clés aux parties prenantes pertinentes, de faciliter les partenariats, d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de les combler, de partager les connaissances et les bonnes pratiques et de mettre en place de nouveaux mécanismes de surveillance plus fiables pour suivre les progrès accomplis.



Évolution des allocations budgétaires pour les projets sur le travail des enfants et le travail forcé, 2005-2017

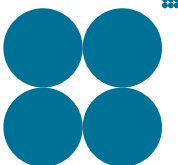


Le financement d'IPEC+ : faire preuve de stratégie dans l'utilisation des ressources pour atteindre notre objectif

Pour atteindre les objectifs d'IPEC+ et de la cible 8.7, il faut accélérer de manière notable le rythme des progrès accomplis par le passé en vue de l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025 et de l'abolition du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains à l'horizon 2030.

Une volonté politique ferme, des politiques mieux conçues et intégrées ainsi que des mesures plus concertées ont déjà permis d'obtenir une nette accélération des progrès de lutte contre le travail des enfants, en particulier entre 2008 et 2012. Mais cette évolution doit encore être accélérée si la communauté internationale veut être à la hauteur de ces engagements.

L'OIT devra collecter des ressources supplémentaires pour pouvoir s'acquitter de son rôle technique et de chef de file dans les efforts qui devront être déployés.



AFRIQUE

BURKINA FASO
CÔTE D'IVOIRE
EGYPTE
GHANA
MADAGASCAR
MALAWI
MALI
MAURITANIE
MAROC
NIGER
NIGERIA
TANZANIE
TUNISIE
OUGANDA
ZAMBIE

AMÉRIQUES

ARGENTINE
BRÉSIL
CHILI
COLOMBIE
COSTA RICA
EL SALVADOR
GUATEMALA
HAÏTI
HONDURAS
JAMAÏQUE
MEXIQUE
PANAMA
PÉROU
SURINAME

ÉTATS ARABES

JORDANIE
LIBAN
OMAN
QATAR
SYRIE

ASIE ET
PACIFIQUE

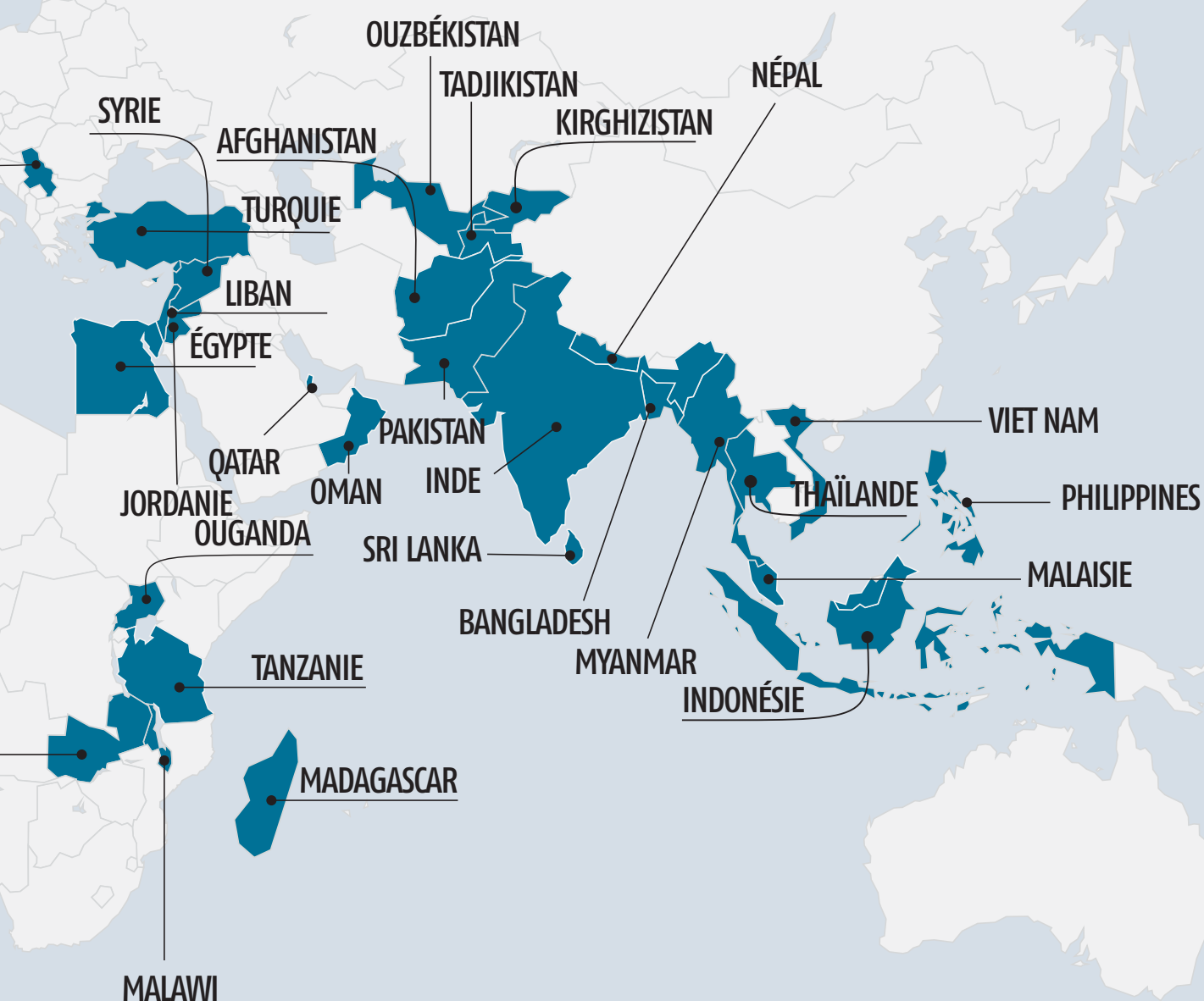
AFGHANISTAN
BANGLADESH
INDE
INDONÉSIE
MALAYSIE
MYANMAR
NÉPAL
PAKISTAN
PHILIPPINES
SRI LANKA
THAÏLANDE
VIET NAM

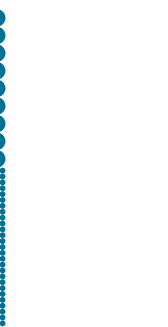
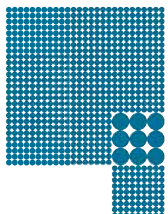
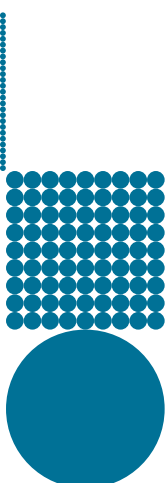
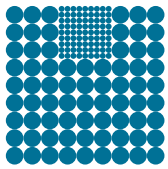
EUROPE ET
ASIE CENTRALE

KIRGHIZISTAN
SERBIE
TADJIKISTAN
TURQUIE
OUBÉKISTAN



IPEC+ est opérationnel dans 51 pays





IPEC+ travaille actuellement dans 51 pays en collaboration avec des gouvernements, des partenaires sociaux et divers acteurs dans la promotion de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

AFGHANISTAN

Soutien à la formulation d'un Plan d'Action National sur le travail des enfants, y compris ses pires formes.

ARGENTINE

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 24 provinces, au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

BANGLADESH

Renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement et des organisations de travailleurs et d'employeurs et soutien à la mise en place de la Politique nationale d'élimination du travail des enfants de 2010, ainsi que du Plan d'action national 2012-2016, dans le but d'abolir dans le pays le travail dangereux des enfants d'ici à 2021 ainsi que toutes les formes de travail des enfants à l'horizon 2025.

BRÉSIL

Cartographie de la vulnérabilité locale au travail des enfants dans les 26 états et dans le District Fédéral au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Création d'un Observatoire digital du travail forcé regroupant des informations sur 5 570 municipalités pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pour la prévention et l'élimination du travail forcé.

BURKINA FASO

Assistance technique pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement au travers d'une approche intégrée.

CHILI

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 15 régions, au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

COLOMBIE

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 23 départements, au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

COSTA RICA

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 7 provinces, au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

CÔTE D'IVOIRE

Assistance technique apportée au gouvernement et aux parties prenantes afin d'améliorer le Système de surveillance du travail des enfants et de renforcer sa durabilité par l'adoption d'un mécanisme de financement approprié.

ÉGYPTE

Partage de bonnes pratiques et renforcement des capacités du gouvernement et des organisations de travailleurs et d'employeurs à lutter contre le travail des enfants; soutien au gouvernement et aux partenaires sociaux pour finaliser le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et d'aide aux familles (2018-2025).

EL SALVADOR

Développement d'une étude sur les pires formes de travail des enfants en relation avec la violence et les gangs.

GHANA

Renforcement des capacités des parties prenantes à l'échelle locale, nationale et interrégionale en vue de réduire le travail des enfants, et amélioration des conditions de travail dans le domaine de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (en renforçant l'application des lois et la mise en œuvre de politiques efficaces, contrôlant la chaîne de distribution de l'or, améliorant l'accès aux services de la protection sociale pour les communautés minières rurales et développant les réseaux mondiaux de lutte contre le travail des enfants dans le domaine de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or).

GUATEMALA

Renforcement des comités départementaux tripartites pour la prévention et l'éradication du travail des enfants grâce à la mise en œuvre du Guide pour les comités départementaux avec une approche culturelle. Développement de recherches quantitatives sur le lien entre le travail des enfants et les routes de migration, en collaboration avec l'OIM.

HAÏTI

Des actions en vue de l'adoption d'un plan d'action national sur le travail des enfants et de la liste des travaux dangereux pour les enfants, telles que l'autonomisation de 70 garçons et filles qui ont pris l'initiative d'élaborer leur propre liste de travaux dangereux et de défendre sa validation auprès du ministre du Travail et des Affaires sociales.

HONDURAS

Actions pour le développement d'une stratégie de prévention et d'éradication du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du café, avec l'organisation des employeurs et l'Institut national du café du Honduras.

INDE

Renforcement des capacités institutionnelles, au travers de plans d'action étatiques et de recherches, des enquêtes et la cartographie des analyses et outils sur le travail des enfants. Promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement du coton. Approche intégrée pour réduire la vulnérabilité à la traite d'êtres humains des femmes et des filles dans les pays d'origine d'Asie

du Sud (Bangladesh, Inde et Népal) et dans des pays de destination sélectionnés (Inde, Jordanie et Liban); et amélioration des réglementations et des pratiques de recrutement avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, les syndicats et les agences de recrutement.

INDONÉSIE

Renforcement des capacités institutionnelles à l'échelle nationale et locale en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, 2002, qui s'appelle désormais «Feuille de route vers un pays exempt de tout travail des enfants d'ici à 2022». Mise en place de programmes destinés à améliorer la base de données, sensibiliser la population sur le travail des enfants et extraire les enfants soumis au travail ou prévenir ce fléau dans certains secteurs spécifiques.

JAMAÏQUE

Mise en oeuvre de l'Enquête nationale sur l'activité des jeunes et dissémination des résultats.

JORDANIE

Déploiement du Cadre national sur l'élimination du travail des enfants à l'échelle des municipalités, l'accent étant mis sur les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent, et mesures d'encouragement à l'égard du gouvernement et des acteurs de la société civile afin qu'ils unissent leurs forces pour lutter contre le travail des enfants. Stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent.

KIRGHIZISTAN

Interventions novatrices pour renforcer l'impact des politiques nationales concernant les liens entre le travail des enfants et la protection sociale.

LIBAN

Initiatives dans le domaine de l'art et de la culture pour sensibiliser la population sur le problème du travail des enfants et lutter contre ce fléau; lancement du Chœur national contre le travail des enfants. Stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent.

MADAGASCAR

Réduction de la prévalence du travail des enfants dans les zones de culture de la vanille situées dans la région Sava.

MALAISIE

Augmentation de la connaissance et de la prise en compte du Protocole et de la Recommandation de l'OIT sur le travail forcé et renforcement de la capacité du ministère des Ressources humaines dans la mise en oeuvre de la loi encadrant les procédures et les frais de recrutement pour réduire les vulnérabilités au travail forcé. Soutien des organisations de travailleurs et d'employeurs pour supporter activement la lutte contre le travail forcé. Mesures de sensibilisation au travail des enfants. Développement des plans d'action nationaux sur le travail des enfants et le travail forcé.

MALAWI

Réduction du travail des enfants grâce à l'amélioration des services d'éducation et les possibilités qu'ils offrent, autonomisation économique et mobilisation sociale des

communautés vivant de la culture du tabac et, par le biais d'un cadre réglementaire amélioré, renforcement des capacités et développement institutionnel; promotion du dialogue social parmi les organisations de travailleurs, d'employeurs et d'exploitants agricoles.

MALI

Assistance technique pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement au travers d'une approche intégrée.

MAROC

Mesure, sensibilisation et engagement politique pour accélérer l'action contre le travail des enfants et le travail forcé.

MAURITANIE

Soutien à la mise en oeuvre de la Loi 2015-31 sur la criminalisation de l'esclavage et sanctions visant des pratiques d'esclavage. Protection et procédures de recours en faveur des victimes identifiées, ce qui passe par le renforcement des institutions, des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que de la société civile. Mise en place d'une plate-forme multimédia numérique sur le travail des enfants.

MEXIQUE

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 32 entités fédérales, au travers de l'application du Modèle d'identification du risque de travail des enfants et conception de la phase de suivi à Chiapas.

MYANMAR

Élaboration d'un Plan d'action national sur le travail des enfants et le travail dangereux des enfants, ainsi que d'un Plan d'action sur l'abolition du travail forcé.

NÉPAL

Nouvelle Loi sur le travail de 2017, définissant le travail forcé comme une infraction pénale et contenant des dispositions destinées à protéger les victimes et à sanctionner les auteurs des infractions. Rédaction du deuxième Plan directeur national sur le travail des enfants (2018-2028).

NIGER

Renforcer la communication autour des initiatives pour lutter contre l'esclavage traditionnel à travers les médias et les universités.

NIGÉRIA

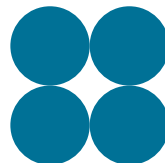
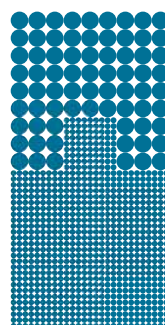
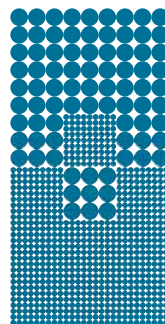
Mise au point d'un rapport complet type pour évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action national (PAN) sur l'élimination du travail des enfants. Renforcement des capacités du personnel de l'Unité nationale sur le travail des enfants.

OMAN

Recrutement équitable et travail décent pour les travailleuses migrantes.

OUGANDA

Améliorer l'engagement au niveau national et renforcer le dialogue social pour combattre le travail dangereux des enfants dans les provinces productrices de tabac sélectionnées (Hoima, Arua et Gulu).



OUZBÉKISTAN

Application des droits au développement: contrôle du travail des enfants et du travail forcé assuré pendant la récolte du coton.

PAKISTAN

Depuis 1994, renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour prévenir et éliminer le travail des enfants aux niveaux fédéral, provincial et de district dans des secteurs tels que le ballon de football, le tissage de tapis, la pêche en eau profonde, le travail domestique, les charbonnages et les déchets. Élimination du travail des enfants et de la servitude pour dettes dans les programmes intégrés dans le secteur des briqueteries au niveau des provinces et des districts. Renforcements des capacités institutionnelles pour éliminer le travail forcé à travers des politiques, des programmes, une application effective de la loi, le renforcement de la base de connaissances et le soutien aux victimes adultes et enfants.

PANAMA

Développement de méthodologies innovantes pour prévenir et éradiquer le travail des enfants au niveau municipal comme des systèmes de surveillance locaux incluant une application de surveillance sur smartphone.

PÉROU

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 25 départements, au travers de l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

PHILIPPINES

Renforcement des capacités des parties prenantes locales, nationales et interrégionales en vue de réduire le travail des enfants et améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (en renforçant l'application des lois et la mise en œuvre de politiques efficaces, contrôlant la chaîne de distribution de l'or, améliorant l'accès des communautés minières rurales aux services de la protection sociale et renforçant les réseaux mondiaux de lutte contre le travail des enfants dans le domaine de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or).

QATAR

Mise en œuvre d'un pilier dédié au travail forcé et à la traite des êtres humains dans le cadre du premier programme de coopération technique sur les questions liées au travail.

SERBIE

Création de la première Feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants (2018–2022). Élaboration d'une liste des travaux dangereux pour les enfants.

SRI LANKA

Révision de la liste des travaux dangereux; soutien à la mise en œuvre de la Politique nationale sur le travail des enfants; et développement et dissémination d'une méthodologie pour la coordination locale des «zones libres de travail des enfants», basée sur des modèles existants dans les provinces. Équiper le pays pour combattre la traite d'êtres humains.

SURINAME

Création d'un comité national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et action pour le développement d'un plan national d'action.

SYRIE

Protection des enfants touchés par le conflit contre les pires formes de travail des enfants, en intégrant les concepts de travail des enfants dans les Espaces accueillant des enfants, la formation, auprès des fonctionnaires gouvernementaux et des personnes agissant en faveur de la protection des enfants et en offrant aux adolescents des opportunités de formation professionnelle.

TADJIKISTAN

Soutien aux mandants tripartites pour l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.

TANZANIE

Soutien aux politiques et assistance technique aux mandants tripartites de l'OIT et aux autres parties prenantes pertinentes pour lutter contre le travail dangereux des enfants et promouvoir la SST dans l'agriculture (au niveau national et dans la région de Tabora).

THAÏLANDE

Assistance technique en vue de la lutte contre le travail des enfants et du travail forcé dans certains secteurs ciblés tels que la pêche thaïlandaise et œuvrer en faveur de la ratification du Protocole sur le travail forcé (P29). Élaboration et mise en œuvre de politiques visant à gérer la migration, protéger les travailleurs migrants et lutter contre la traite des êtres humains. Renforcement des capacités institutionnelles à l'échelle nationale, provinciale et locale en vue de l'élimination du travail des enfants, y compris le soutien apporté à l'organisation en 2018 de la première enquête nationale sur le travail des enfants.

TUNISIE

Révision du cadre juridique et amélioration des mécanismes de coordination interinstitutionnelle dans la lutte contre le travail des enfants; mise en œuvre du Plan d'action national pour la lutte contre le travail des enfants. Soutien aux mandants, principalement les services publics de l'emploi et les syndicats, pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants, provenant de Tunisie ou s'y rendant, tout au long du processus de migration.

TURQUIE

L'année 2018 déclarée «Année de la lutte contre le travail des enfants en Turquie» par le gouvernement.

VIET NAM

Aide apportée au pays et renforcement des capacités des institutions afin de mettre en œuvre le Plan d'action national 2016–2020 pour la prévention et la réduction du travail des enfants et aller de l'avant vers la ratification de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé.

ZAMBIE

Réduction du travail des enfants grâce à des mesures visant à améliorer les services d'éducation et les opportunités qu'ils offrent, autonomisation économique et mobilisation sociale des communautés vivant de la culture du tabac et, grâce à un cadre réglementaire amélioré, renforcement des capacités et du développement institutionnel.

AU NIVEAU REGIONAL

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

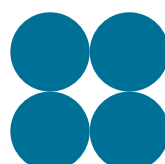
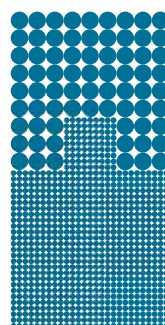
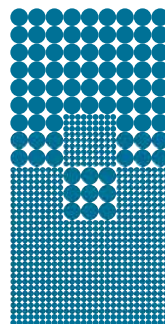
Révision de la Politique en matière de travail des enfants et formation des parties prenantes à la CEDEAO sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CEDEAO sur la protection des enfants. Mise au point de modules de formation sur la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé, à utiliser dans la région de la CEDEAO.

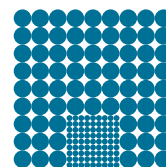
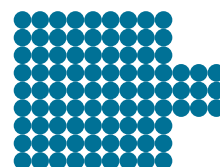
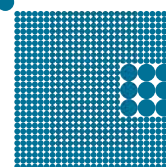
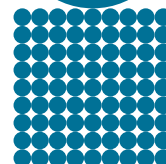
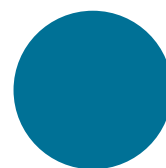
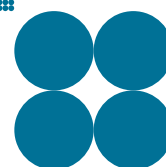
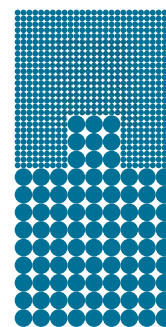
INITIATIVE RÉGIONALE AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES LIBRES DE TRAVAIL DES ENFANTS

(plateforme de coopération tripartite regroupant 30 pays)
Conception et validation d'un Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants, un outil statistique qui identifie les territoires vulnérables au travail des enfants et qui estime la pertinence des facteurs de risque, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.



© OIT/Huynh Ha.





Service des Principes et droits
fondamentaux au travail
(FUNDAMENTALS)

Département de la gouvernance et
du tripartisme

Bureau international du Travail
4, route des Morillons
1211 Genève 22 – Suisse

www.ilo.org/fundamentals

Copyright © Organisation internationale du Travail – Octobre 2018
Photo couverture © BIT